

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 19 juin          | Le 19 juin       | En exercice           | 50 |
|                     |                  | Présents              | 42 |
|                     |                  | Votants               | 46 |

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

### **2020-04-04 Création d'un bassin pluvial avec mise à niveau des équipements de la station d'épuration de Beaucourt**

*Rapporteur : Gilles COURGEY*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2020,*

La réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt d'une capacité de traitement de 7 000 EH consiste à effectuer les travaux suivants :

- La construction d'un bassin d'orage de 750m3 et adaptation du bassin existant
- La construction d'un local de dégrillage grossier et ses équipements,
- La construction d'un nouveau poste de refoulement et tête de station,
- La construction d'un local de prétraitement et ses équipements,
- Le remplacement des ponts brosse du bassin d'aération, la mise en place d'agitateurs et sondes,
- Le remplacement du pont racleur du clarificateur,
- La construction d'un nouveau local de commande et de déshydratation des boues,
- La démolition du prétraitement et du local existant,
- La démolition de la cuve de chlorure ferrique et son remplacement,
- La réhabilitation de l'aire de stockage des boues chaulées,
- La réalisation des travaux de raccordement (AEP, Assainissement, réseaux divers) en voirie communale de la station d'épuration projetée,
- L'aménagement des sites.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 juin 2020, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise SOURCES pour un montant de 2 527 200 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de valider l'attribution du marché à l'entreprise SOURCES pour un montant de 2 527 200 euros HT,**
- **d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux,**
- **de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le 02 JUL. 2020**

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
Le Président  
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

